



# DECLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE

16 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les membres du Comité Technique de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis,

La loi de la transformation de la fonction publique a fusionné, le **Comité Technique** et le **CHSCT** en une instance unique de dialogue social : le **Comité Social d'Administration (CSA)** qui prendra effet à compter du 1er janvier 2023.

Ainsi, du 1<sup>er</sup> au 08 décembre 2022 se dérouleront les élections professionnelles, enjeu démocratique social pour l'ensemble des personnels de notre établissement pénitentiaire, afin de choisir leurs représentants face à l'administration et dessiner ainsi la carte de la représentativité des organisations syndicales pour les quatre années à venir.

Il appartiendra aux personnels d'élire en leur âme et conscience, leurs représentants dans les différentes et nouvelles instances du dialogue sociale :

- **Les Comités Sociaux d'Administration** (CSA)
- **Les Commissions Administratives Paritaires** (CAP)
- **La Commission Consultative Paritaire** (CCP)

Nous souhaitons à travers ce dernier Comité Technique sous cette forme de remercier les personnels de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis pour la confiance qui ont accordé au **bureau local Force Ouvrière Justice** pour défendre leurs intérêts collectifs et individuels.

A chaque convocation de cette instance, les membres élus **Force Ouvrière Justice** ont travaillé leurs dossiers avec **sérieux, détermination et convictions** dans un souci constant d'amélioration des conditions de travail des personnels.

Nous avons été Force de proposition et peser dans les débats en adéquation avec le mandat et les responsabilités que vous nous avez confié lors des dernières élections professionnelles en 2018.

Que ce soit auprès des représentants de l'administration pénitentiaire, de l'Etat, des médias nous avons toujours revendiqué et faire valoir un syndicalisme de proximité au plus proche des attentes des personnels.

Nos actions sont essentiellement engagées pour une meilleure reconnaissance de la profession tant sur le volet Indemnitaire, Statutaire que Sécuritaire.

Plus que jamais, la préoccupation des conditions de travail des personnels doit être au cœur de cette nouvelle instance dans le respect de ses différents champs de compétence et des actions menées pour prévenir et prémunir des risques professionnels.

**Force ouvrière Justice** restera vigilante sur l'axe d'améliorations des conditions de travail de l'ensemble des personnels sans distinction de grades afin de concilier vie professionnelle et familiale.

**Force Ouvrière Justice** continuera à défendre avec détermination et convictions vos intérêts collectifs et individuels dans ces nouvelles instances à l'allure comptable et veillera à ce que le rôle de ses représentants syndicaux ne soit ni n'affaibli ni dilué.

Du 01 au 08 décembre 2022, je choisis de faire confiance à **Force Ouvrière Justice** pour la défense des intérêts de la profession. Ensemble construisons un rapport de force pour un avenir meilleur pour la profession.



Adresse du Bureau local : espace Aréna 07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis

Mails : [mafleury@fojustice.fr](mailto:mafleury@fojustice.fr)  
[fo.ma-fleury@justice.fr](mailto:fo.ma-fleury@justice.fr)

Tél Externe : 0169723240/41

Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

**SLP FO Justice Fleury-Mérogis**  
Le 16 novembre 2022

